

LES BARRIÈRES

« *Quoi de plus navrant qu'une restauration réussie mais gâchée par une clôture voyante et présomptueuse ou par un portail aux éléments disproportionnés ?* »¹.

Comment faire une barrière s'harmonisant avec une maison paysanne ? La plupart des dessins ou photos que l'on peut trouver sur les barrières (ou clèdes) sont en bois scié (lattes). Les refaire de la sorte est tout à fait acceptable et mieux en tout cas qu'une barrière moderne.

Quelques précisions cependant. Dans les régions d'élevage comme la nôtre, les barrières des maisons paysannes étaient toujours beaucoup plus rudimentaires que dans les régions céréalières où elles étaient plus conséquentes et mieux faites puisqu'elles duraient plus longtemps.

En région d'élevage, elles étaient régulièrement endommagées par les bêtes et remuées 3 à 4 fois par jour. Elles étaient donc refaites tous les 2 ans environ. Il y en avait une trentaine dans un village de 5 ou 6 feux. Les paysans les faisaient bien entendu eux-mêmes et elles étaient en simple bois éclaté (*palencs*). En Limousin, comme dans tous les pays de châtaignier, elles étaient toujours de ce bois. Ajoutons d'ailleurs que seul le châtaignier peut être éclaté.



Dans les maisons de bourg et les maisons de maître, les propriétaires avaient les moyens de les faire faire et elles étaient alors sciées.



Plus récemment bien sûr, le bois scié est devenu un standard et on ne trouve plus beaucoup de bois éclaté.

Les entreprises de clôtures du pays des feillardiers comme celles de Bussière-Galant (Faure, Chevrier) ou de Saint-Yrieix (Lacotte, Pellion) peuvent faire des barrières sur commande (mais attention aux excès de fantaisie). Sinon, ce serait le travail d'un charpentier (« Charpentes

de jardin » d'Ambazac par ex.) (ou d'un menuisier qui saurait ne pas faire une oeuvre trop « léchée »).

Si une barrière risque d'être trop lourde, on peut éventuellement espacer les palencs ou les lattes davantage que pour une clôture.



Clédou neuf

¹ Extrait de la fiche technique « Barrières et portails » de MPF – Délégation de la Sarthe
⇒ Voir aussi : Voir aussi la revue *Maisons Paysannes de France* n°148 (2003)